

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 JUIN 2014

Étaient présents : Mmes et Mrs AUZOUX Odile, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GABY-D'HALLUIN Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

Absent excusé : LEHERON Dominique

Mme Sophie GABY-d'HALLUIN a été nommée secrétaire.

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014.

2-Compte rendu des décisions et actions du maire

Mr le Maire a rencontré les salariés en lien avec l'école, afin de revoir les emplois du temps et l'organisation des futurs APS pour la rentrée de septembre.

Mr le Maire a rencontré Pays d'Auge Expansion, afin de voir toutes les aides possibles que la commune pourrait demander pour les travaux à venir.

3- Affectation du résultat de l'exercice 2013

Suite à la délibération n°9/2014, concernant l'affectation du résultat 2013. La couverture du besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068 s'élève à 37 728,44€.

Considérant les éléments inscrits au budget 2014, le conseil municipal décide de procéder à une affectation complémentaire en réserve au 1068 de 14 000€.

Le montant budgété au 1068 au budget 2014 doit donc être de 51 728,44€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

4- Tarifs Cantine et Garderie 2014-2015

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et de la commission des finances,

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivant à la rentrée de septembre 2014 :

CANTINE :

Prix d'un repas enfant : 2,95€

Prix d'un repas adulte : 3,20€

GARDERIE :

Matin : 1€

soir : 1,60€

journée (matin et soir) : 2,20€

mercredi midi : 1€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

-La commission cantine scolaire propose de mettre de plus en plus de produits biologiques dans les repas et de développer les commandes vers des producteurs locaux.

5- Tarifs Transport Scolaire 2014-2015

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et de la commission des finances,

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs du Conseil Général comme suit :

Participation familiale (ne s'applique qu'aux collégiens et lycéens. A partir du 2^{ème} enfant s'étant acquitté de la participation familiale, la gratuité est accordée pour le 3^{ème} enfant).

Carte de transport scolaire dès la rentrée scolaire 84€

Si Inscription après le 1 février 2015 42€

Elèves hors secteur (élèves sans dérogation de la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale ainsi que les collégiens inscrits dans un établissement privé n'ayant pas d'équivalence de droit à trajet)	168€/an
Elèves hors département	252€/an
Voyages occasionnels (pour les voyageurs occasionnels et étudiants en études supérieures) – ticket au trajet	1,55€ (moins de 26 ans) 1,85€ (plus de 26 ans)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions de tarifs.

-Suite aux futurs travaux du lotissement, une réunion avec le Conseil Général, l'Agence Routière, le transporteur VTNI, la Sécurité Routière ainsi que la commission travaux et la commission transports se sont réunis afin de voir où installer l'abri bus du bourg pour la rentrée prochaine. La possibilité retenue est de positionner l'arrêt de bus au pont de l'épicerie.

6- Montant de la ligne de trésorerie

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Suite à la délibération n°26/2014 « Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Point n°10 : réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ».

Il est proposé au conseil municipal un montant maximum de 15 000€. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

7-Subvention changement fenêtres de l'école

suite à la subvention DETR 2013 de 10149€ pour le changement des fenêtres, le taux de la subvention étant passé de 20 à 30% il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire et de porter la subvention de 3380€ en recette.

8-Point sur le PLUI

Présentation du futur zonage de la commune par l'agence AURH, le vendredi 25 juillet 2014 de 9h à 12h.

9-Compte rendu des EPCI

SAEP Plateau Est : le contrat d'affermage avec Veolia se termine en juin 2015. Les délégués de Courtonne la Meurdrac et ceux de Cordebugle demande qu'un appel d'offre ne soit pas lancé avant qu'une étude des différents moyens de gestions soit lancée. Le Président du Syndicat reporte la discussion à septembre.

10- Approbation du rapport annuel du SIDMA

Suite à la présentation du rapport annuel 2013, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au comité syndical, présenté et approuvé à l'unanimité le 16 juin 2014,

Suite à la présentation de ce rapport par WIECKIEWICZ Laurent et THEBAULT Nadine, délégués au syndicat, le conseil municipal décide d'approuver le rapport 2013 à 13 voix pour et 1 abstention.

11- Vente des parcelles D 669 et D 668 à Mme Lemoine Caroline

La commission des finances entendue,

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée section D numéro 669 et 668 d'une contenance de 1a 73 ca à Madame LEMOINE CAROLINE domiciliée à le bourg 14100 Courtonne la Meurdrac.

12-Détermination du nombre d'adjoints

Pour nommer 2 conseillers municipaux délégués indemnisés, le Code Général des Collectivités Territoriales impose de créer un 4 ème adjoint qui fera office d'un des conseillers délégués.

Vu la délibération numéro 12/2014 du 30 mars 2014,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la création d'un quatrième poste d'adjoint. Adopté à l'unanimité.

13-Election du 4^{ème} adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT : Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14. À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mr Muller Frédéric voix : 13

- Mr Muller Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint.

14- Indemnités de Fonction du 4^{ème} Adjoint au Maire et de la conseillère municipale déléguée

Chacun de ces élus ayant une mission particulière et limitée sans délégation de signature, a après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité de fixer l'indemnité de fonctions au taux de :

-4,12% de l'indice brut 1015 pour le 4^{ème} Adjoint.

-4,12% de l'indice brut 1015 pour la conseillère municipale déléguée.

Ces indemnités prenant effet au 01 juin 2014.

15- Bulletin municipal

la commission communication prévoit de distribuer le bulletin municipal début août.

Réunion de la commission travaux, le lundi 7 juillet à 17h.

Réunion de la commission fêtes et cérémonies, le jeudi 18 septembre à 20h.

Prochaine réunion du conseil municipal le 26 septembre 2014.